

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 MARS 2015 à 11 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le samedi 7 mars 2015 à 11 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Messieurs Jean-Paul BOURLIERE, Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Fabrice PETELET, Mesdames Stéphanie ROBERT, Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Evelyne RICARD donne pouvoir à Monsieur Didier RICARD
Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE
Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE
Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET

Monsieur Pierre MOUTET a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+==

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant les travaux à effectuer sur la voirie.

MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE 1 : ATTRIBUTION

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement du bourg Tranche 1 : Entrée Est, Abords du cimetière et Rue du Château.

Le coût global et forfaitaire de ce marché a été estimé à 216.101,70 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers
- Lot n°2 : Espaces verts et mobilier urbain

Un avis d'appel public à candidatures a été envoyé pour publication le 26 janvier 2015 à L'Essor (journal d'annonces légales) et a été dématérialisé sur la plate-forme <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 février 2015 à 10h00.

Les critères d'attribution pondérés étaient les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60 %

3 offres ont été remises pour le lot n°1

5 offres pour le lot n°2

La commission d'appel d'offres réunies le 26 février 2015 à 10h30 a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée avec l'appui de notre maître d'œuvre POLLEN AMÉNAGEMENTS, les offres

suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses au sens de l'article 53 du Code des Marchés Publics :

N°	Candidat retenu	Classement critère prix	Classement valeur technique
1	EUROVIA	1 ^{er}	2 ^{ème}
2	CHARTIER	3 ^{ème}	1 ^{er}

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) D'attribuer les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous :

N°	Candidat retenu	Prix en €uros HT
1	EUROVIA	133.207,10 €
2	CHARTIER L'ART DU PAYSAGE	18.358,79 €

2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE présente à l'Assemblée les devis de l'entreprise Romain MEUNIER.

- Travaux de terrassement pour la pose d'un réseau diamètre 160 afin de permettre le remblaiement d'un fossé au lieu-dit Les Damiers, réalisation de traversée, entrée et divers fossés : 1.350,80 € HT, soit 1.590,96 € TTC
- Travaux avec mini-pelle pour la reprise de deux portions en bordure de rivière avec fourniture d'enrochement : 1316,00 € HT, soit 1.579,20 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 23 MARS 2015 à 20H00.</p>
--